

Journée nationale du Souvenir et du Recueillement
à la mémoire des Victimes civiles et militaires
de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au
Maroc

Mardi 19 mars 2019

Allocution de M. Fabien THIEME

Maire

Vice-président de Valenciennes Métropole

Depuis 2012, nous commémorons officiellement chaque 19 mars la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.

La date du 19 mars 1962 marque le cessez-le feu officiel de la Guerre d'Algérie, par proclamation du Général Ailleret, sur ordre du président de la République, suite

aux accords d'Evian signés la veille entre belligérants
français et algériens.

A ce titre, elle symbolise un événement historique qui fut accueilli avec soulagement par une grande majorité de nos compatriotes – en témoigne l’approbation de ces accords par référendum – et qui ouvrit au peuple algérien la voie de l’indépendance.

Depuis 1963, la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) rend hommage aux victimes des combats en Afrique du Nord le 19 mars de chaque année.

Dès le lendemain de cette guerre qui, longtemps, n’a pas dit son nom, vous avez ainsi souhaité honorer la mémoire des victimes civiles et militaires de ce conflit : soldats de l’armée française qui, pour beaucoup, étaient de jeunes appelés du contingent, et combattants algériens de la libération.

La France et l'Algérie resteront à jamais marquées par cette guerre qui, entre 1954 et 1962, fit 30 000 morts et le double de blessés parmi les soldats français.

Sans oublier les 25 000 morts chez les civils français et les 400 000 victimes algériennes, pour une grande majorité des civils.

En ces temps troublés et incertains, il est d'autant plus important de se souvenir de chacune de ces victimes, dans chacun des deux camps. Vous le savez mieux que quiconque, vous qui, depuis 57 ans, participez sans faillir au devoir de mémoire.

Soyez remerciés pour le message de paix que vous véhiculez ainsi.

J'en terminerai en évoquant la question du budget des Anciens Combattants et vos légitimes revendications dans divers domaines.

Si des efforts ont été consentis par le Gouvernement, avec un projet budgétaire qui fait état de la hausse de la retraite du combattant, la revalorisation de 100 euros de l'allocation de reconnaissance versée aux harkis ou bien encore la possibilité de cumuler une pension de retraite et une pension d'invalidité « au taux du grade », ce budget est une nouvelle fois revu à la baisse : -3,1 %.

Depuis 2012, il a ainsi diminué de 520 millions d'euros. Cette année, avec ce projet, il va perdre encore 67 millions d'euros.

Aussi continuons-nous à revendiquer l'octroi d'un budget constant, d'une année sur l'autre.

Je pense aussi à cette promesse, écrite en toute lettre par le candidat devenu Président de la république, d'étendre le bénéfice de la carte d'anciens combattants aux anciens d'Algérie présents sur le théâtre de guerre jusqu'en juillet 1964, alors qu'elle est accordée à ceux présents jusqu'en juillet 62.

Ou bien encore sur cette demande récurrente, de votre part, de revenir sur l'interprétation restrictive donnée à la demi-part fiscale accordée aux veuves, qui lèse les veuves dont le mari titulaire de la carte du combattant serait décédé avant 74 ans.

Vous le constatez, il reste encore fort à faire pour vous permettre d'accéder à ce qui est pourtant un dû.

Mais vous savez pouvoir compter sur notre soutien plein et entier à vos côtés.